



>> Interview

propos recueillis par **Yannick Urrien**

BNP Paribas : les entreprises qui traitent en dollars doivent se conformer aux lois des États-Unis



Jean-Christophe Fromantin, député UDI des Hauts-de-Seine :

« L'immixtion théorique des États-Unis sur toutes les opérations libellées en dollars peut avoir des conséquences incroyables. »

Les politiques évoquent l'affaire BNP Paribas sous l'angle de l'amende de plusieurs milliards que la banque risque de devoir payer. Or, il y a un autre problème, bien plus grave, qui dépasse le simple débat autour du montant de cette amende. En effet, Jean-Christophe Fromantin rappelle que cette affaire met en évidence « l'évolution de la doctrine posée par le comportement des États-Unis, alors que le dollar est impliqué dans plus de 85% des transactions internationales. En ouvrant une véritable compétence extraterritoriale liée aux transactions en dollars, les États-Unis créent une insécurité juridique très forte et posent un nouveau rapport de forces entre les États qui obligerait chacun des acteurs mondiaux du commerce international, pour autant qu'il traite en dollars, à se conformer aux décisions américaines ». Jean-Christophe Fromantin est député UDI des Hauts-de-Seine, maire de Neuilly-sur-Seine et candidat à la présidence de l'UDI. Il répond à nos questions.

L'Hebdo-Bourseplus :

L'affaire BNP Paribas nous apprend que les entreprises qui effectuent des transactions en dollars doivent respecter les lois des États-Unis. Vous venez d'alerter vos collègues et le gouvernement sur ce point...

Jean-Christophe Fromantin :

Ce qui me surprend, quand on lit la presse ou les prises de parole des politiques, y compris dans la réponse du ministre de l'Économie à ma question d'actualité, c'est qu'ils mettent cela sur le seul champ de l'amende que risque BNP Paribas. Or, le sujet est extrêmement grave. Toute opération mondiale, y compris hors du territoire américain, qui serait libellée en dollars, rend l'entreprise pénalisable dès lors qu'elle fait des affaires sur le territoire américain, ou qu'elle est y présente. C'est bien pousser jusqu'au bout la logique de la propriété monétaire. La monnaie, c'est un crédit entre les gens, mais personne n'a encore osé aller aussi loin dans l'interprétation théorique d'un billet de banque. À partir du moment où vous utilisez mon véhicule, si vous le faites pour des opérations illicites ou en infraction avec ma législation, mes règles ou mes prises de position politiques, alors je suis en droit de vous pénaliser lorsque vous viendrez sur le sol des États-Unis. Appliquer aussi théoriquement cette doctrine, cela remet en cause énormément de choses, c'est un enjeu systémique qui arrive au moment où nous sommes en train d'amorcer la négociation sur le traité transatlantique. C'est quelque chose qui est difficile à transcrire car, même dans l'hémicycle, on ramène toujours cela à l'amende et aux conséquences fiscales que cela aura pour l'État... Je pense que le danger va bien au-delà, puisqu'il concerne le financement des entreprises. Le dollar est une monnaie qui assume complètement une décision politique.

La plupart des députés s'inquiètent du montant de l'amende en se demandant si ce ne sera pas un Crédit Lyonnais bis... Or, vous estimez que cela va avoir un impact considérable. Imaginons qu'une entreprise française, Peugeot par exemple, souhaite travailler avec un pays sous embargo, comme l'Iran, en vendant ses voitures en dollars, cela peut avoir des conséquences dramatiques pour l'entreprise...

Je vais même plus loin : imaginez qu'un Français vende trois palettes de roquefort à la Grande-Bretagne et, pour couvrir la transaction, qu'il se couvre avec du dollar, parce qu'il y a un crédit qui est donné sur la transaction. Or, les Américains estiment que le roquefort est un produit dangereux et il est interdit aux États-Unis pour des raisons sanitaires. Si l'on poursuit le raisonnement, notre exportateur de roquefort qui ira aux États-Unis pour vendre autre chose que du roquefort pourra se retrouver pénalisé, arrêté et mis en cause parce qu'il a utilisé le dollar pour vendre du roquefort aux Anglais sur une opération qui est illicite au regard des normes sanitaires américaines. L'immixtion théorique des États-Unis sur toutes les opérations libellées en dollars, dès lors qu'elles ne sont pas conformes au droit ou à la politique américaine, peut avoir des conséquences incroyables dans la mesure où 87% des transactions internationales engagent des dollars.

Les États-Unis ne nous rappellent-ils pas brutalement ce qu'est la souveraineté nationale ?

Ils exercent une souveraineté monétaire qui est poussée dans sa vérité la plus stricte. Mais à ce moment-là, pourquoi pas, nous pouvons appliquer les mêmes règles avec l'euro. Quand Goldman Sachs finance l'État grec au mépris d'un certain nombre de normes d'information ou de la capacité de remboursement de l'État grec, on peut aussi interdire aux banques américaines d'exercer en Europe dès lors qu'elles ne respectent pas les normes prudentielles européennes. Lorsqu'un pays veut faire une politique mondiale en s'adossant à sa monnaie nationale, personne n'est gagnant à ce jeu...

Il est aussi très complexe de suivre au jour le jour les lois américaines et surtout le nombre de pays ou de mouvements qui sont visés, tel ou tel mois, par des sanctions...

Si l'on combine la complexité et le côté très inattendu du système normatif et réglementaire américain, avec le dollar qui représente 87% des transactions, il y a les germes d'une explosion ou d'un changement de paradigme dans les relations internationales. Il y a le côté complètement imprévisible des règlements américains, avec leur capacité à les imposer au monde, combiné au poids des États-Unis dans le commerce mondial et au poids du dollar

dans le commerce mondial. En appliquant la jurisprudence BNP Paribas, il y a clairement un changement de paradigme dans les relations internationales. Ce qui vient de se passer est extrêmement intéressant. On attend aussi la position du gouvernement sur la déduction de l'amende. Si l'amende est de 10 milliards, si plusieurs banques françaises sont concernées, l'amende n'est pas déductible quand c'est une amende au regard de la législation fiscale française. Si c'est une amende d'un pays tiers, quand il n'y a pas d'infraction au regard de la législation locale, elle n'a pas de raison de ne pas être déductible. La question de la déductibilité de l'amende mérite aussi une réponse de la part du gouvernement.

Pourquoi doit-on déduire une amende fiscalement en partant du principe que l'établissement n'a pas commis de faute au regard du droit français ? N'est-ce pas un débat juridique sans fin ? Tous ceux qui sont condamnés à l'autre bout du monde pour un fait qui n'est pas interdit en France, vont demander la déduction fiscale de leur amende...

L'accord amiable, donc le plaider coupable, peut relever, non pas d'une condamnation, mais d'une négociation, et ce type de négociation est connu par les Français qui font du commerce international. Nous ne sommes pas dans une condamnation correctionnelle ou pénale. Pour des acteurs majeurs, cela entre dans le cadre des relations publiques ou des relations en général avec le pays. Tout cela est arrivé au moment où le président Obama était en France, où le traité transatlantique est en négociation et où le traité américano-pacifique est également en négociation... C'est un moment extrêmement sensible du commerce international. En plus, cela survient en plein débat autour de l'euro en France. J'ai expliqué à beaucoup de mes collègues qui commençaient à penser que l'euro était sans doute un fil à la patte pour notre compétitivité : « Imaginez que nous soyons au franc : le dollar monte automatiquement à 95% des opérations mondiales et, avec l'application de cette jurisprudence, les États-Unis deviennent les maîtres du monde sur toutes les opérations commerciales... » Donc, la réponse à ce qui se passe en ce moment avec BNP Paribas, c'est bien l'euro. Nous devons avoir une monnaie européenne ►



>>> Une élue découvre des malversations et un endettement record !

propos recueillis par **Yannick Urrien**

Claudine Faure, maire de Lacropte (Dordogne) :

« Essayer de sortir la commune de la « mouise » dans laquelle elle se trouve ! »

Claudine Faure vient d'être élue à Lacropte, un village de 642 habitants situé dans le département de la Dordogne, où elle succède à Jean-Pierre Saint-Amand, conseiller général socialiste. Claudine Faure a découvert que sa municipalité était dans une situation financière désastreuse au point qu'elle a dû organiser une réunion publique pour en informer la population. Ses administrés ont ainsi appris que Lacropte devait rembourser la somme astronomique de 944 000 euros... Par ailleurs, la nouvelle élue a constaté des détournements à hauteur de 274 000 euros ! Les soupçons se tournent vers le frère de l'ancien maire socialiste qui a été secrétaire de mairie. Claudine Faure, qui a déposé une plainte contre X pour détournement, a fait le point sur les dépenses passées. Il a notamment été fait mention de l'achat de hangars, d'une serre et d'un tracteur, pour un montant de 274 000 euros : du matériel dont la commune n'a jamais vu la couleur... Autre anomalie : la municipalité avait, entre 2008 et 2010, emprunté 907 000 euros pour réaliser des logements sociaux. Ces derniers ont été vendus, mais l'argent récupéré n'a jamais servi à rembourser la banque ! Plus grave encore, l'ancien Conseil municipal n'a pris aucune délibération depuis septembre 2008, alors que le percepteur a reçu des extraits de délibérations ! Une enquête est en cours. Face à cette situation, la population semble prête à se retrousser les manches et certains habitants se proposent même comme bénévoles pour aider leur commune. Claudine Faure répond à nos questions.

L'Hebdo-Bourseplus :

Pensiez-vous, au moment de votre candidature, qu'il y avait un problème de gestion au sein de la municipalité, ou est-ce quelque chose que vous avez découvert brutalement ?

Claudine Faure :

Je suis allée consulter différents sites Internet qui présentent les budgets des communes et nous avions bien vu qu'il y avait un problème important d'endettement. Mais c'est la seule chose que nous savions. Tant que l'on n'a pas le budget entre les mains et que l'on ne sait pas où est passé l'argent de façon

claire, on ne peut se fier qu'aux chiffres de l'endettement que l'on trouve sur Internet. Nous savions aussi qu'il y avait eu un emprunt important au cours de la mandature précédente, mais cela paraissait normal puisqu'il y avait la construction de neuf logements sociaux. Or, lorsque les logements sociaux ont été vendus, l'emprunt n'a pas été remboursé... C'est finalement là le vrai problème.

Quelle a été votre réaction quand vous avez découvert ces chiffres ?

Franchement, je m'attendais un peu à tout... Lorsque j'ai appris le détournement, cela m'a d'abord fait de la peine, parce que c'est une personne que nous connaissons depuis toujours. Ensuite, on a compris qu'il allait falloir se débrouiller. Depuis quelques jours, il se passe beaucoup de choses dans nos têtes, mais on ne sait pas comment on va s'en sortir... En plus, nous avons un problème de dotation de fonctionnement et je ne sais pas du tout ce que nous allons faire... Maintenant, j'ai d'autres activités qui remplissent bien ma vie. Je ne me suis pas présentée pour tirer une gloire de mon mandat, mais surtout pour essayer de sortir la commune de la « mouise » dans laquelle elle se trouve !

Lorsque vous avez annoncé la situation à vos administrés, certains d'entre eux ont proposé de faire du bénévolat pour aider la commune : comment avez-vous réagi ?

Franchement, la population a réagi d'une manière superbe. Elle me fait confiance, elle fait confiance à mes adjoints, elle fait confiance à notre équipe... Mais que pouvez-vous faire sans argent ? C'est quelque chose qui m'attriste vraiment, parce que nous avons tous envie de faire quelque chose. Mais le bénévolat n'est pas une solution pérenne et il faut vraiment que nous puissions sortir de cette mauvaise situation par des aides. Je ne demande pas l'aumône, la population n'y est pour rien, il faudrait suffisamment d'argent pour avoir un fonctionnement égal aux autres communes de notre strate.

Vous venez d'être élue et vous découvrez la complexité du mandat de maire. Quelle impression avez-vous après quelques semaines ?

pour notre compétitivité. C'est un sujet très politique que cette alerte rouge.

Cependant, même le Front national ne préconise pas l'abandon de l'euro, mais la création d'un nouveau franc en complément de l'euro pour les échanges internationaux...

Mais ce qui fait aussi la puissance de l'euro, c'est d'être une monnaie unique qui est adossée à des actifs. Si c'est simplement un véhicule pour des transactions internationales, ce ne sera plus une monnaie de référence : ce sera un véhicule comme une traite, mais ce ne sera plus du tout une monnaie forte. En plus, la monnaie fluctuera en fonction de

Elus : cette page est vraiment la vôtre !

Pour la première fois, un hebdomadaire national consacre une page pratique aux problèmes des communes et des collectivités locales afin de mieux informer le grand public des problématiques spécifiques des communes, départements et régions. Communiquez sur vos initiatives ou problématiques particulières... Les élus peuvent entrer en contact avec le rédacteur de cette rubrique par courrier électronique : yurrien@gnm-sa.fr



Franchement, tout va bien à côté de ce que nous venons de découvrir ! J'ai déjà été habituée aux réglementations, à travailler avec les administrations et la tâche de maire ne m'a pas surprise. A part l'affaire qui secoue notre commune, ça va ! ■

L'actualité des communes et des régions

Une centaine de communes privées de DGF dès 2015.

La disparition de la DGF de certaines collectivités locales est une réalité. Dans un document remis au Comité des finances locales du 6 mai, la direction générale des collectivités locales (DGCL) cite le cas de la commune de Mauregard (318 habitants, Seine-et-Marne) qui dispose pour 2014 d'un montant de dotation forfaitaire inférieure de 4 872 euros à sa contribution. De même, la contribution au prélèvement de 2014 du département de Paris étant supérieure au montant de la DGF de ce dernier, il a fallu puiser dans la DGF de la ville de Paris.

► forte et puissante qui rentre dans les transactions internationales, parce que c'est la garantie d'une souveraineté européenne dans cette reconfiguration des rapports de forces dans le monde. Avoir un euro fort, c'est quelque chose de stratégique. Quand je vois l'impact de l'euro fort sur l'économie allemande qui importe des biens intermédiaires pour exporter plus efficacement et améliorer sa compétitivité, et quand je vois l'impact d'une monnaie stable et forte dans le jeu des transactions internationales, je pense qu'il faut être plus pédagogique sur l'euro vis-à-vis des Français. Si, demain, un gouvernement nous fait abandonner l'euro, ce serait une catastrophe nucléaire pour le développement de notre pays et

plusieurs monnaies, comme le franc ou le mark. Donc, si c'est une monnaie qui perd de sa stabilité parce qu'elle fluctue en fonction des monnaies locales, cela ne marchera pas. Ce sera une micro monnaie dans les relations intra-européennes, là où il n'y aura pas de risque de change majeur, mais ce ne sera pas une monnaie internationale. Ce sera finalement ce qu'était l'écu, à savoir une monnaie européenne pour les transactions inter-européennes. Ce sera pratique lorsqu'un Français voudra vendre à un Allemand, mais un Américain ou un Singapourien ne prendront plus jamais les euros... J'ajoute que tous nos exportateurs européens referont du dollar ! ■